

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, le 17 décembre 2014, à 15 h 30.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Robert Millier, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Est absent :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Ouverture de la séance

En l'absence du président, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2014-146

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Retirer le point 4DG) 3 : Équité salariale
- ✓ Ajouter le point 4DG) 5 : Enquête Origine-Destination 2011 du ministère des Transports du Québec

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2014

Résolution n° E-2014-147

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

État du dossier – Oléoduc Énergie Est de TransCanada

Résolution n° E-2014-148

- Statuer, lors du prochain comité exécutif en janvier 2015, des suites à donner au dossier.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Résolution n° E-2014-149

- Renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à la Fédération québécoise des municipalités et assumer les frais relatifs à cette adhésion, pour l'année 2015, au coût de 5 254,34 \$ taxes incluses.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014

Certificat trésorerie : CT-2014-34

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Prolongation du contrat du coordonnateur en ressources humaines

Résolution n° E-2014-150

- Prolonger le contrat de M. Gordon Bouchard, à titre de coordonnateur en ressources humaines, à raison d'une journée par semaine, jusqu'au 31 décembre 2015, et ce, aux mêmes conditions que celles présentement en vigueur : un salaire se situant dans l'échelle salariale 2012 du personnel de direction et de coordination de classe 3 (80 091 \$ et 97 712 \$) et ne donnant pas droit aux avantages sociaux habituellement accordés au personnel régulier de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Enquête Origine-Destination 2011 du ministère des Transports du Québec

Résolution n° E-2014-151

- Prendre acte des faits saillants de l'enquête Origine-Destination 2011 du ministère des Transports du Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de l'entente de services juridiques

Résolution n° E-2014-152

- Autoriser le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec à retenir, pour un soutien juridique de première ligne au cours de l'année 2015, les services de la firme Lavery pour une somme de 3 500 \$ plus taxes.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014

Certificat trésorerie : CT-2014-31

Responsable : Secrétariat

Adoptée à l'unanimité

Demande de commandite – Course en canot du Carnaval de Québec

Résolution n° E-2014-153

- Autoriser le versement, au Carnaval de Québec, d'une contribution financière de 30 000 \$ pour la tenue de l'édition 2015 de la Course en canot CMQ, laquelle sera versée en deux versements : 15 000 \$ en 2014 et 15 000 \$ en 2015.
- Autoriser la Direction générale à convenir d'une entente de commandite avec le Carnaval de Québec pour la tenue de la Course en canot CMQ qui se déroulera le 8 février 2015.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014

Certificat trésorerie : CT-2014-32

Responsable : Communications et planifications

Adoptée à l'unanimité

Contrat d'animation d'un comité consultatif dans le cadre des travaux de révision du PGMR de la CMQ

Résolution no E-2014-154

- Accorder à la firme Transfert Environnement et Société le contrat relatif à l'animation d'un comité consultatif dans le cadre des travaux de révision du PGMR de la CMQ. La valeur du contrat proposé est de 18 781,17 \$ taxes incluses. La coordonnatrice au PGMR sera responsable de la mise en œuvre de ce contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014

Certificat trésorerie : CT-2014-33

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

Prolongation du délai de l'entente pour la réalisation par Mobili-T de plans de gestion des déplacements en entreprise dans la région métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2014-155

- Autoriser le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec à signer un addenda permettant de prolonger le délai de l'entente pour la réalisation par Mobili-T de plans de gestion des déplacements en entreprise dans la région métropolitaine de Québec au 1^{er} septembre 2015.

Référence : Rapport décisionnel du 17 décembre 2014
Responsable : Transport

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2014-156

Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 17 décembre 2014 contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} au 30 novembre 2014 (période 11);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014 (période 11);
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour le mois d'octobre 2014.

Référence : Bordereau de dépenses du 17 décembre 2014
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2014-146 à E-2014-156 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE